

# Cahier de Formation

Juin 2006 n°7

## Action Politique

### Sommaire

Introduction	p. 2
I. AIC et action politique	p. 4
1. Qu'est ce que l'AIC entend par action politique?	
2. Le processus d'une action politique de l'AIC	
II. Les racines de l'action politique pour l'AIC	p. 10
1. L'action politique de Saint Vincent	
2. Les lignes opérationnelles de l'AIC et l'Action politique	
3. La doctrine sociale de l'Eglise	
III. Comment avoir une action politique	p. 19
1. Savoir présenter l'AIC	
2. Connaître les lois de son pays	
3. Travailler en réseau avec d'autres associations	
4. Participer à des campagnes de sensibilisation	
5. S'appuyer sur les objectifs du millénaire pour le développement	
6. L'action politique AIC au niveau international	
Conclusion	p. 39

## INTRODUCTION

Lors de l'Assemblée Internationale de Saint-Domingue, en février 2005, la discussion en groupes de travail a fait émerger comme concepts forts l'action politique, la cohérence et la confiance. Ces trois idées ont été votées à l'unanimité comme étant les nouveaux chemins de l'AIC permettant de mieux faire vivre les Lignes opérationnelles..

L'action politique en particulier a été retenue comme une mise en pratique de la Ligne opérationnelle de la co-responsabilité sociale, votée à l'Assemblée de Nice en 2002.

Aujourd'hui, dans quelques pays, le mot « politique » suscite chez les chrétiens, méfiance et suspicion. En effet le mot « politique », est plus souvent compris dans le sens « politicard », avec sa connotation péjorative, que dans son sens noble et authentique, d'art au service du bien commun, de tous les citoyens.

L'Action Politique pour nous AIC signifie agir dans les instances publiques, afin d'établir des situations légales, économiques et politiques justes, dans lesquelles les droits humains soient respectés, les femmes ne soient pas discriminées, et dans lesquelles les personnes aient la possibilité de sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale, par elles-mêmes.

Dans ce sens, l'AIC est un réseau mondial de lutte contre la pauvreté et les inégalités dont souffrent les femmes, implanté, reconnu et estimé par des organisations internationales importantes, telles que les Nations Unies, le Conseil de l'Europe, l'Union Européenne ou l'UNESCO. Dans ces organismes, et grâce aux représentantes AIC, les idées, propositions et actions des groupes locaux sur le terrain ont une grande influence sur ceux qui prennent les décisions. C'est pourquoi il est d'importance vitale que le travail sur le terrain des groupes de la base arrive aux représentantes via une communication continue et fluide, puisque c'est l'occasion de faire entendre la clameur des pauvres auprès des plus puissants.

Les concepts de charité et de justice vont de pair, et ne peuvent être dissociés de la dimension politique. L'amour de notre prochain se révèle inefficace si nous n'avons pas l'intention de modifier les causes des situations dans lesquelles il se trouve, que ces situations soient d'ordre social, culturel, économique ou politique. Saint Vincent l'avait déjà compris et a usé de toute l'influence qu'il pouvait avoir à la cour de France pour soulager le sort des plus pauvres.

L'Église est elle-même très claire dans sa doctrine; souvenons-nous des mots de Pie XI : « Le domaine de la politique est le terrain le plus charitable. La charité politique consiste en un compromis actif et opérant, fruit de l'amour chrétien envers les autres hommes, considérés comme des frères, pour un monde plus juste et fraternel, avec une attention toute particulière pour les besoins des plus pauvres »; et Benoît XVI vient de le rappeler dans l'encyclique « Dieu est Amour » : *la doctrine sociale catholique ne veut pas conférer à l'Église un pouvoir sur l'État elle veut apporter sa contribution pour faire en sorte que ce qui est juste puisse être ici et maintenant reconnu et aussi mis en oeuvre*” (Dieu est amour, n° 28)

Les exemples que vous trouverez dans ce cahier montrent comment des groupes AIC se sont engagés, à partir de situations rencontrées sur le terrain, dans des actions de sensibilisation de la société et ont fait évoluer la culture, en diffusant les idées de solidarité, de justice et de respect des droits humains.

Nous souhaitons vivement que ce cahier nous aide concrètement dans la lutte contre les pauvretés à transformer l'injustice en espérance, et bâtir un monde de paix.

Marina Costa

Présidente Internationale AIC

M. Eugenia Artero

Resp. Objectif Stratégique « Action politique »

# I. AIC et action politique

## I.1. Qu'est ce que l'AIC entend par action politique ?

« Pour l'AIC, action politique veut dire AGIR auprès des différents organismes publics (au niveau local, national et international) afin de collaborer à l'établissement de situations justes, autant d'un point de vue légal qu'économique et politique. Cela signifie agir pour que les droits de tous soient respectés, et que les personnes puissent par elles-mêmes sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il s'agit de transformer les structures qui sont injustes, de faire pression sur ceux qui prennent les décisions afin qu'ils agissent contre la pauvreté, d'exiger d'eux l'application des lois existantes, de pointer du doigt les points faibles de celles qui sont appliquées de faire des propositions concrètes inspirées par le travail de la base, de dénoncer les inégalités et les abus. Nous EXERÇONS une politique chaque fois qu'un groupe AIC (soit un groupe local, soit une association nationale, soit l'AIC au niveau international) entreprend, auprès des pouvoirs politiques et dans les réseaux associatifs, des actions visant à dénoncer des causes de pauvreté rencontrées sur le terrain, à améliorer la vie des pauvres, à obtenir que les femmes ne soient pas discriminées, et à construire des espaces de PAIX .

Par conséquent pour l'AIC, une action politique n'est pas une action pour faire de la politique mais une action humanitaire et sociale basée sur nos valeurs vincentiennes et fondée sur notre expérience auprès des démunis, qui s'adresse aux instances ayant un pouvoir de décision ; ces actions ont pour but d'amener des changements sociaux durables et fondamentaux en faveur des plus pauvres. Cependant, il faut se rendre compte que l'accès aux organes de décision est plus facile dans une démocratie qui fonctionne normalement, mais qu'il y a des gouvernements où une participation de la société civile est difficile ou même impossible ou dangereuse.

Parfois, malgré ces difficultés, il est possible d'agir au niveau local, de collaborer avec l'Église, d'autres associations ou les représentants locaux d'organismes internationaux tels l'UNICEF, l'UNESCO, le PNUD.

Pour les associations membres de l'AIC, vivant dans des pays précaires, l'échange au niveau international et la participation dans les réunions internationales sont très importants.

Il existe des ONG internationales tels que «Transparency International» ou «Amnesty International» qui témoignent anonymement des violations des Droits Humains commis par certains gouvernements.

Il faut aussi savoir que l'AIC a le droit de dénoncer ces situations et est sollicitée par des entités internationales comme la Commission des droits de l'homme ou le Conseil de l'Europe pour envoyer des rapports authentiques et anonymes.

Les groupes AIC, qui estiment ne pas pouvoir agir dans leur propre pays ou qui pensent avoir besoin d'un appui international, peuvent transmettre à l'AIC Internationale les situations de violation des Droits Humains qu'elles ont constatées dans leurs actions. Voici quelques exemples d'actions politiques de l'AIC :

### Une action politique de l'AIC au niveau local

#### Projet « Sages-femmes pour la famille » AIC Herne, Allemagne

Il y a quelques années la Région de Nordrhein-Westfalen en Allemagne a lancé un projet pilote : «Sages-femmes pour la famille». **Le projet finançait l'accompagnement de mères en situation difficile pendant la grossesse et un an après la naissance de l'enfant.** La ville de Herne, une des villes les plus pauvres de la région s'engagea dans ce projet et l'accompagnement de plus de 100 femmes fut un vrai succès.

Toutes les mères décidèrent de poursuivre leur grossesse. Ensuite, la plupart gardèrent leur enfant à la maison ; on leur apprit comment le soigner, comment organiser leur ménage, leur budget, et éventuellement, comment trouver un logement plus approprié.

Les responsables du projet collaboraient étroitement avec les services d'aide sociale, les gynécologues et pédiatres mais aussi avec les volontaires AIC pour trouver ces femmes en difficulté, mères seules, handicapées ou très pauvres qui souvent avaient déjà subi un ou plusieurs avortements, ou qui étaient déjà débordées par plusieurs enfants, parfois de pères différents.

Bien qu'**une documentation de chaque cas et une évaluation approfondie** ait prouvé le succès du projet en trois ans de fonctionnement, la Région arrêta le financement et la ville de Herne décida de ne plus continuer.

Cependant ni les destinataires, ni les responsables du projet n'étaient prêtes à accepter cette décision. Elles s'adressèrent donc au Bureau pour l'Égalité des Femmes qui prit contact avec les députées du parlement local, les représentantes des parties politiques et les ONG de femmes de la ville, dont l'AIC. Au cours d'une première réunion **les responsables et deux mères, destinataires du projet, expliquèrent la situation.** Une des mères était légèrement handicapée mentalement, laissée seule avec un enfant né prématuré avec une malformation cardiaque; elle réussit à communiquer combien l'aide qu'elle recevait lui était indispensable pour apprendre à élever sa fille qu'elle aimait de tout son cœur et qui se développait magnifiquement.

**La décision des participantes dans la réunion fut unanime:** Il fallait maintenir le projet et appuyer les mères et les responsables. Un groupe de travail fut créé sur le champ.

**Une partie du groupe lança une campagne de sensibilisation de la société.** Soutenu par la radio et le journal local, il s'adressa au grand public, paroisses catholiques et protestantes, ONG, clubs de sport, médecins, hôpitaux, entrepreneurs et commerçants. Une imprimerie finança des tracts.

Il y eut plusieurs milliers de signatures pour le projet (nous, AIC, en avons recueilli dans nos clubs de personnes âgées et de mères)

**Les autres membres du groupe s'engagèrent au niveau politique** en lançant des actions de lobbying auprès du maire, du trésorier municipal et des députés. Cette action était soutenue par les députées féminines de tous les partis.

Trois mois plus tard le projet était de nouveau présenté au vote et passait avec **une bonne majorité**. Il fonctionne toujours aujourd'hui, soutenu par la Caritas qui prête son secrétariat et un local gratuitement et par les volontaires CKD/AIC qui ont intensifié leur collaboration dans l'accompagnement et la formation des mères.

### Une action politique de l'AIC au niveau National

#### Projet de lutte contre la faim, AIC Guadalajara-Mexique

Au Mexique, la pauvreté touche 60 % des habitants. Devant le gaspillage alimentaire reconnu mais inacceptable, un groupe de commerçants de Guadalajara et des organisations civiles et religieuses ont mis sur pied un système efficace de redistribution des aliments non commercialisables aux personnes défavorisées. Ainsi est née la première **Banque Alimentaire du Mexique**

Puis 25 associations de service dont les volontaires de l'AIC-Guadalajara participèrent à une campagne de sensibilisation de la population et des pouvoirs publics. Pour financer le projet, on organise un événement annuel « **Le Banquet de la faim** ». Pour un prix de 100 \$ on offre aux participants un dîner composé des aliments que mangent les pauvres du pays : riz et haricots, omelettes au piment et eau fraîche. Cette action eut un impact important sur le pays. En novembre 1994, après 3 ans de travail, on obtint la promulgation de « **La loi de donation altruiste de nourriture à Jalisco** » (état du Mexique dont la capitale est Guadalajara). L'article 2 de la loi stipule: « Le gaspillage de produits alimentaires en quantité industrielle est interdit à Jalisco, dès lors qu'ils seraient susceptibles d'être donnés à des associations privées, reconnues officiellement. »

Cette initiative a abouti le 20 mars 2005 à un accord fédéral appelé « **Pacte alimentaire pour un Mexique sans Faim** », signé officiellement par le Président de la république mexicaine.

Actuellement, **51 Banques alimentaires travaillent dans 29 états sur 31** du Mexique. D'après le dernier bulletin d'information, on a réuni 51 000 tonnes de nourritures distribuées à plus de 600 000 personnes dans le besoin. Ce projet nous rappelle la spiritualité active et combative de St Vincent de Paul et son engagement politique en faveur des pauvres et des exclus. Ce projet est comme un pont entre l'abondance et la carence qui relie celui qui a trop à celui qui n'a rien. De ces deux exemples nous pouvons tirer de points communs et définir « le processus de l'action politique » selon l'AIC.

## I. 2. Le processus d'une action politique de l'AIC

### 1°Le point de départ

Le constat par un groupe de volontaires AIC, d'une situation de pauvreté et des changements qu'on peut y apporter.

### 2°Le but à atteindre

**La transformation d'une situation de grande pauvreté**

par exemple : création d'un projet ou d'un service social (poste sanitaire) ou la révision d'une décision juridique.

par ex emple : Droit d'asile pour une famille migrante au niveau local

**ou la modification ou la création d'une loi**

par ex emple: Actions de pression au niveau national pour créer ou améliorer la législation concernant la violence envers les femmes.



### 3°) Des moyens pour y parvenir

- analyser la situation;
- connaître les politiques sociales et la législation en rapport avec l'action;
- assurer la participation active des bénéficiaires;
- savoir présenter l'AIC;
- bien faire passer notre message commun : AIC : femmes et pauvreté;
- faire connaître les projets qui marchent pour que les décideurs s'en inspirent;
- organiser le travail;
- créer et participer aux réseaux qui poursuivent les mêmes objectifs que nous;
- sensibiliser le grand public et si possible l'intégrer à l'action;
- s'appuyer sur les médias;
- connaître le processus à suivre et les décideurs à contacter;
- participer aux réunions proposées par les décideurs, et en susciter;
- bien préparer les actions de pression et de lobbying;
- collaborer au suivi de l'action politique;
- informer le secrétariat de l'AIC de l'action entreprise et des résultats.

## II. Les racines de l'action politique de l'AIC

### II.1. L'action politique de Saint-Vincent

En maintes occasions, Saint-Vincent a dû intervenir dans des questions politiques pour alléger la souffrance des pauvres. Il est devenu, à son époque, un personnage public de grande influence. Au cours de sa vie, il a été en contact avec des rois, des reines, des ministres et des premiers ministres, des gouvernants et des nobles, des membres de la haute hiérarchie ecclésiastique, et même le pape. Avec eux, il traitait des affaires ecclésiastiques mais aussi de politique nationale et internationale.

Il faisait appel aux puissants pour pouvoir aider les plus démunis. Il savait que les décisions des grands affectent profondément le bien-être des plus pauvres. Il a profité des circonstances qui lui ont permis de faire partie du Conseil de Conscience de la Régente, la Reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV. Ému par la misère qu'il voyait, il se décida à AGIR auprès des décideurs, parce que, comme souvent de nos jours, ce sont les décisions politiques qui entraînent la faim, les guerres et les calamités.

A son époque, beaucoup des pauvretés en France étaient générées par la politique ambitieuse de ses premiers ministres, le Cardinal Richelieu, et ensuite, le Cardinal Mazarin.

Il n'a jamais craint de s'adresser aux puissants. Un jour, il alla même jusqu'à demander au Cardinal de démissionner, au nom de Dieu, et pour le bien du peuple français à bout de forces, car il était la première cause de tant de souffrances.

Une autre fois, pendant la guerre de la Fronde, Paris fut mise en état de siège pendant 6 mois par l'armée royale qui attendait une reddition pour cause de famine. Saint-Vincent fut témoin d'un tel désespoir, qu'il décida

D'EXERCER l'action politique pour éviter cette catastrophe humanitaire. Il tenta de convaincre la Reine Anne d'abandonner un siège si cruel et d'éloigner le Cardinal Mazarin. Cet exploit, il le fit au péril de sa vie, car il aurait pu être considéré comme un traître et exécuté.

Saint-Vincent ne fut d'aucune obédience politique, mais il semblerait qu'il ait sympathisé avec le « parti dévot » qui tentait de faire cesser les guerres en France et de lancer un programme de reconstruction nationale dans ce pays en ruines.

Saint-Vincent, en tant que prêtre, travailla sans relâche à la construction de la PAIX. C'est dans ce sens qu'il formait ses prêtres. Il priait pour la PAIX et il agissait pour la paix. Il a même été à Rome pour parler au pape Innocent X en personne, de la situation politique qui obligeait le peuple français à vivre avec le fléau des guerres.

Il intervint aussi dans la politique internationale du Cardinal Richelieu pour que la paix soit déclarée en Lorraine et en Espagne, ou pour qu'il vole au secours de l'Irlande catholique envahie par l'Angleterre protestante (les conséquences de cette invasion persistent encore de nos jours).

En de nombreuses occasions, et face à la dramatique situation des prisonniers rendus esclaves par les autorités d'Alger, il tenta d'agir. Il fit appel à un amiral de France pour les libérer. Une autre fois, il s'adressa à un haut fonctionnaire pour que les missionnaires de la Congrégation soient nommés aumôniers des consuls de France, à Tunis et à Argel, pour pouvoir ainsi mieux secourir les prisonniers. Finalement, Saint Vincent acheta même le consulat d'Alger, avec l'aide financière de la duchesse d'Aiguillon; il en confia l'office à un simple clerc, qui devenait ainsi protecteur des français et de tous ceux qui n'avaient pas de représentants de leurs pays à Alger. En examinant ses actions, nous voyons que Saint-Vincent :

- Attaquait les causes qui entraînaient la pauvreté.
- Ne prenait pas parti dans les rivalités politiques. Mais « ne pas prendre

parti » ne signifiait pas pour lui ne pas intervenir en politique.

- Lorsque la justice, la charité et la compassion devant la souffrance des pauvres l'exigeaient, « sa vocation personnelle d'évangéliste des pauvres, et rien d'autre, l'amenaient à intervenir dans les affaires à caractère politique » (P. Corera, Biographe de Saint-Vincent)
- Pratiquait la charité chrétienne unie à une forte conscience sociale

Comme le fit Saint-Vincent, la véritable charité chrétienne d'aujourd'hui, doit être sociale, opter pour la justice et opérer dans les milieux économiques, politiques et culturels qui forment la société. Au XVIIème siècle, on pensait que les structures politico-sociales étaient pratiquement intouchables. Mais, de nos jours, nous avons la possibilité de mettre en place un autre ordre social et politique, pour que de façon pacifique, « l'empowerment » social des pauvres et la défense de leurs droits soit possible. Saint-Vincent oeuvra pour que les pouvoirs publics de son époque comprennent que la bienfaisance est du ressort de l'autorité publique. Il a sensibilisé les hommes politiques à leur devoir moral envers les démunis. Ainsi, il a pu fonder et faire fonctionner des hôpitaux aux frais du trésor public. L'expression « bien public » est de Saint-Vincent. Il l'a écrit lui-même très souvent, puisqu'il était fortement préoccupé par le bien des collectivités sociales (prisonniers, enfants, réfugiés de guerre, etc.). Sur les traces de Saint-Vincent, le chrétien vincentien doit subvenir en urgence aux besoins individuels des pauvres, nos frères en Jésus-Christ, et en même temps, et à la lumière des principes de l'Évangile, il doit essayer de réformer les structures sociales qui sont injustes, afin de ne pas perpétuer ni masquer les causes de la pauvreté. C'est-à-dire que nous devons avoir: « un cœur charitable uni à une conscience sociale » (P. Corera, C.M.). Finalement, nous pouvons dire que Saint-Vincent de Paul n'était pas un homme politique, mais bien un Saint, avec toutes les qualités d'un authentique Homme d'État.

## II.2. Les Lignes Opérationnelles de l'AIC et l'Action Politique

Notre devise « lutter contre les pauvretés et leurs causes » nous a amenées à parcourir un long chemin, et en regardant vers le passé, nous nous rendons compte des différentes étapes vécues par l'AIC :

- de l'assistance à la participation,
- de la Promotion à l'Autopromotion,
- de la Culture de la Solidarité à l'Empowerment,
- des actions de dénonciation et de pression sur les structures à la Transformation des pauvres et de la Société,
- du Renforcement Institutionnel à la Coresponsabilité sociale et au Travail en Réseaux.

Aujourd'hui nos lignes opérationnelles sont

- la co-responsabilité sociale,
- l'empowerment,
- le renforcement institutionnel.

### De la co-responsabilité sociale à l'action politique

Lors de notre assemblée de Santo Domingo, en 2005, le Supérieur Général de la Congrégation des Pères de la Mission, nous a rappelé, dans son intervention : « L'AIC a parcouru un long chemin dans la compréhension de la charité passant de l'attitude « paternaliste » ou « maternaliste » à une charité envisagée comme une force libératrice et transformatrice de la vie de « nos seigneurs et maîtres ». Nous sommes appelés à entreprendre des actions, spécialement des « **actions politiques** » pour éradiquer les causes de la pauvreté et nous unir solidairement pour la justice en faveur des pauvres, car ceux-ci sont souvent appauvris socialement, politiquement et économiquement, par les systèmes injustes créés par les cœurs égoïstes des hommes »

(Père Grégory ASD 2005). La co-responsabilité nous engage à des actions politiques qui proposent un ordre politique et social, respectueux de la dignité et des droits de tous et surtout des plus démunis et qui contribuent à la recherche du bien commun. Pour être crédibles nos actions doivent s'ancrer dans des situations concrètes de pauvreté que nous rencontrons dans nos projets AIC; alors nous pouvons promouvoir des actions de pression et de collaboration de large envergure pour influencer les structures, que ce soit la famille la société, l'église, jusqu'aux grands organismes internationaux. C'est un défi politique et culturel que nos lignes opérationnelles nous engagent à relever.

### II.3. La doctrine sociale de l'Église catholique

#### Porter la bonne nouvelle aux pauvres

Les statuts de l'AIC se réfèrent à elle, nous la citons dans nos Lignes opérationnelles, elle est la base de nos actions et le moteur important qui nous pousse à transformer l'injustice en justice mais, sincèrement, connaissons-nous la Doctrine sociale ?

On désigne par Doctrine Sociale l'ensemble des textes de l'Église catholique qui décrivent la position de l'Église en matière sociale. La doctrine au fond n'est rien d'autre qu'une interprétation de la bible en ce qui concerne l'action sociale et politique des membres de l'Église catholique. Elle provient de la réflexion des Papes, des conférences des évêques, des chercheurs, des institutions spécialisées mais aussi des Saints et Saintes et surtout de la parole et de l'action des Chrétiens et Chrétiennes engagés dans le contexte social. On considère que le texte fondateur en est l'Encyclique Rerum Novarum (des choses nouvelles) du Pape Léon XIII (1891) répondant aux questions brûlantes posées par l'industrialisation du 19ème siècle. Elle ne constate pas un statu quo, mais elle donne des lignes opérationnelles critiques,

orientés vers l'action sociale et le développement des structures communautaires. Avec la Doctrine sociale «*L'Église ne propose pas des systèmes ou de programmes économiques et politiques. Mais l'Église est « experte en humanité », et cela la pousse nécessairement à étendre sa mission religieuse aux divers domaines où les hommes et les femmes déploient leur activité à la recherche du bonheur, toujours relatif, qui est possible en ce monde, conformément à la dignité de la personne*» (Sollicitudo Rei Socialis, 1987 ). En développant une doctrine sociale l'Église invite les Chrétiens à lutter contre les maux qui défigurent l'homme et leurs causes parce qu'il n'y a pas de Charité sans justice. La Charité va au delà de la justice mais la justice en est une condition essentielle. La justice est en même temps charitable et sociale. Son objectif est non seulement d'assister les pauvres mais également de construire un monde où tous les hommes peuvent vivre une vie complètement humaine. La Doctrine Sociale met en relation la personne humaine et la société à la lumière de l'Évangile. Le Chrétien peut trouver dans la doctrine sociale de l'Église les principes de réflexion, les critères de jugement et les directives d'action qui lui permettent d'interpréter la réalité d'aujourd'hui et de chercher des voies appropriés à l'action.

La Doctrine sociale s'inspire de la loi naturelle, qui est définie par les 10 commandements et les règles éthiques des peuples à travers les cultures et religions. Elle pose le fondement moral indispensable pour édifier la communauté des hommes (catéchisme de l'Église Catholique 1960).

Basés sur la loi naturelle, les principes permanents de la Doctrine sociale de l'Église constituent les véritables fondements de l'enseignement social catholique ; ces principes sont les suivants : la dignité de la personne humaine, sur laquelle reposent tous les autres principes et contenus de la Doctrine sociale, le bien commun, la subsidiarité, la participation, la solidarité, les valeurs fondamentales de la vie sociale et la charité.

Ces principes constituent des paramètres de référence pour l'interprétation et l'évaluation des phénomènes sociaux ; ils fournissent des critères de dis-

cernement toujours actualisés pour la conduite de l'action sociale en tout domaine: le travail, la famille, la vie économique, la communauté politique, la communauté internationale, l'environnement, et la promotion de la paix. La Doctrine Sociale définit l'action pastorale dans le domaine social et l'engagement des fidèles laïcs lançant un appel déterminé à la construction d'une «civilisation de l'amour».

### Les mots clefs

**Le principe de la dignité de la personne:** « *Étant donné que sur le visage de tout homme resplendit quelque chose de la gloire de Dieu, la dignité de l'homme devant Dieu constitue le fondement de la dignité de l'homme devant les autres hommes* » (Gaudium et spes, 1966)

**Le principe du bien commun:** « *Ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée. Il exige donc le respect et la promotion de la personne et de ses droits fondamentaux.* (Gaudium et spes 1966)

**Le principe de subsidiarité** est une maxime politique et sociale selon laquelle la responsabilité et la liberté individuelle priment sur l'intervention et le recours à l'État. A l'inverse, les problèmes qui excèdent les capacités d'une petite entité doivent être confiés à l'échelon supérieur qui vient la soutenir (= "subsidiare" signification du mot latin d'origine). Ce principe, dit aussi «principe d'aide», énonce que c'est une erreur contre la morale et la charité que de laisser faire par un niveau trop élevé ce qui peut être fait par le niveau le plus bas, car, ainsi, on le priverait de tout ce qu'il peut faire. Trouvant son origine dans la doctrine sociale de l'Église catholique il est un des principes centraux de l'Union Européenne.

**Le principe de la participation** « *est la conséquence caractéristique de la subsidiarité qui s'exprime, essentiellement, en une série d'activités à travers lesquelles le citoyen, comme individu ou en association avec d'autres*



*contribue à la vie culturelle, économique, sociale et politique de la communauté civile à laquelle il appartient » (Gaudium et spes, 1966). « La participation est un devoir que tous doivent consciemment exercer, d'une manière responsable et en vue du bien commun » (Catéchisme de l'Église Catholique)*

Dans cette perspective devient incontournable l'exigence de favoriser la participation, surtout des plus défavorisés.

**Le principe de solidarité** *« Celle-ci n'est pas un sentiment de compassion vague ou d'attendrissement superficiel pour les maux subis par tant de personnes proches ou lointaines. Au contraire, c'est la détermination ferme et persévérante de travailler pour le bien commun, c'est-à-dire pour le bien de tous et de chacun. Une telle détermination est fondée sur la ferme conviction que le développement intégral est entravé par le désir de profit et la soif de pouvoir. Ces attitudes et ces structures de péché ne peuvent être vaincues avec l'aide de la grâce divine mais par une attitude diamétralement opposée: se dépenser pour le bien du prochain en étant prêt, au sens évangélique du terme, à se perdre pour l'autre au lieu de l'exploiter, et à le servir au lieu de l'opprimer à son propre profit » (Sollicitudo Rei Socialis, 1987)*

*La Doctrine sociale au-delà des principes qui doivent présider à l'édification d'une société digne de l'homme, indique aussi les valeurs fondamentales. Toutes les valeurs sociales sont inhérentes à la dignité de la personne humaine, dont elles favorisent le développement authentique, et sont essentiellement: la vérité, la liberté, la justice et l'amour » (Catéchisme de l'Église Catholique).* Ces valeurs constituent des piliers qui assurent solidité et consistance à l'édifice de la vie et de l'action: ce sont des valeurs qui déterminent la qualité de toute action et institution sociale.

**La Charité :** *Entre les valeurs sociales et la charité, il existe un lien très fort qui doit être toujours plus profondément reconnu. Seule la charité peut animer et modeler l'action sociale en direction de la paix dans le contexte d'un monde toujours plus complexe. Pour qu'il en soit ainsi, il faut toutefois faire le nécessaire afin que la charité apparaisse non seulement comme inspira-*

*trice d'une action individuelle, mais aussi comme force capable de susciter de nouvelles voies pour affronter les problèmes du monde d'aujourd'hui et pour renouveler profondément de l'intérieur les structures, les organisations sociales, les normes juridiques. Dans cette perspective, la charité devient charité sociale et politique. L'œuvre de miséricorde grâce à laquelle on répond ici et maintenant à un besoin réel et urgent du prochain est indéniablement un acte de charité, mais l'engagement tendant à organiser et à structurer la société de façon à ce que le prochain n'ait pas à se trouver dans la misère est un acte de charité tout aussi indispensable.* (Compendium de la Doctrine sociale de l'Église). Avec cette introduction synthétique nous voudrions vous inviter à l'étude des textes de la Doctrine sociale pour découvrir sa richesse et pour orienter vos actions sur ses principes, que St Vincent avait déjà fait siens.

Nous vous invitons à commencer avec une réflexion sur l'un ou l'autre de ces principes qui vous est déjà familier, comme la solidarité : discutez entre vous, cherchez les sources dans l'Évangile, invitez des spécialistes, consultez Internet. L'objectif premier de ces lignes est surtout de vous encourager et de vous motiver à l'action politique comme dit l'Encyclique *Sollicitudo Rei Socialis*, 1987: «*L'obligation de se consacrer au développement des peuples est un impératif pour tous et chacun des hommes et des femmes*».

## Textes de référence

Vous trouvez, sur le site du Vatican, l'intégralité des grands textes qui ont marqué la doctrine sociale de l'Église catholique ([www.vatican.va](http://www.vatican.va)).

- Compendium de la Doctrine sociale de l'Église. Jean-Charles Descubes, Renato Raffaele Martino, Angelo Sodano. Conseil Pontifical Justice et Paix, 2004. Cerf. ISBN 2204078875
- Ten Foundational Principles in the Social Teaching of the Church: Father Robert P. Maloney, C.M., Paris March 1999
- Catholic Social Teaching – A Way In: Stratford Caldecott, 2001

# III. Comment mener une action politique

## III.1. Savoir présenter l'AIC:

### apprendre à « tirer les bonnes cartes »

L'action politique implique des démarches auprès des décideurs locaux, nationaux ou internationaux, il importe donc de savoir présenter notre association. Pour susciter l'intérêt, et donc être écouté- ou lu-, voici un principe de base :

Se mettre à la place de son interlocuteur, et se poser la question: *Qu'est ce qui l'intéresse ?* Et avoir toujours un exemple concret à donner.

En fonction de la réponse, choisir parmi les éléments essentiels, car on ne peut pas tout dire. L'AIC est :

#### Identité

- l'Association Internationale des Charités,
- une association internationale,
- une ONG, organisation non gouvernementale,
- une OIC, organisation internationale catholique.

#### Composition :

- un réseau d'associations nationales présentes dans 50 pays ;
- 200 000 volontaires/bénévoles, principalement des femmes.

#### Objectif :

- Lutte contre la pauvreté des femmes en partant des besoins détectés sur le terrain par l'empowerment, la co-responsabilité, le travail en réseau.

## Actions :

- 18 millions d'heures de bénévolat par an;
- entre autres: 1125 projets de promotion pour les femmes, 450 projets d'activités créatrices de revenus, 525 projets d'éducation et de formation.

## Histoire :

- Saint Vincent de Paul a fondé le 1<sup>o</sup> groupe en France, en 1617.

## Exemple concret :

- Dans notre ville, nous avons ouvert un centre nutritionnel pour des femmes très démunies, qui viennent 3 fois par semaine apprendre à mieux nourrir leurs enfants.

## ESSAYONS!

### Quand on a très peu de temps

L'AIC est présente dans 50 pays, rassemble 200 000 femmes volontaires qui luttent contre la pauvreté aux côtés des femmes les plus démunies.

### Dans une enceinte confessionnelle ou sympathisante

L'AIC fidèle à la mission confiée par St Vincent de Paul, son fondateur, en 1617, a pour but de: lutter ensemble contre toutes les formes de pauvreté des femmes, qu'elles soient économiques, sociales, spirituelles.

Par exemple, dans notre pays nous faisons...

### Pour une information plus générale

L'AIC regroupe des femmes bénévoles, de tous les milieux sociaux, qui luttent contre la pauvreté, plus particulièrement celle des femmes. Ce qui est intéressant, c'est que tout en étant constituée de 50 associations nationales dans les divers continents, elle a réussi à créer une identité AIC par le partage des compétences et des cultures, la solidarité, la formation d'un véritable réseau.

C'est une ONG internationale, ce qui veut dire qu'elle est représentée dans divers organismes intergouvernementaux où elle relaie la voix des démunis. Elle y est aussi en contact avec une réflexion internationale qui l'incite à évoluer. L'AIC a des actions très variées puisque c'est toujours une réponse à des besoins détectés sur le terrain ; avec les femmes et les familles par exemple, elle conduit 1125 actions de promotion ,et dans notre pays, (ou notre ville), depuis peu, nous avons une action de pointe :...

### **Pour un décideur local ou national**

L'AIC est présente dans 50 pays où elle lutte contre la pauvreté. Dans notre pays, nous avons tel type de projet qui est parti des besoins détectés sur le terrain par les femmes démunies elles-mêmes. L'objectif de notre association est l'empowerment des femmes, principalement par la formation et l'accompagnement dans la durée. L'AIC a déjà eu des contacts avec tel ministère (administration).

### **Pour le représentant d'un pays dans une organisation internationale**

L'AIC est présente dans 50 pays où elle lutte contre la pauvreté. Dans votre pays, je sais qu'elle a tel type de projet qui est parti des besoins détectés sur le terrain par les femmes démunies elles-mêmes. Son objectif est l'empowerment des femmes principalement par la formation et l'accompagnement dans la durée. Je sais que l'AIC a eu des contacts avec tel ministère (administration).

### **Avec le représentant d'un organisme intergouvernemental :**

L'AIC est présente dans 50 pays. Son objectif est la lutte contre la pauvreté des femmes en partant des besoins détectés sur le terrain. Elle est représentée à l'ECOSOC, à l'UNESCO, au Conseil de l'Europe... L'AIC est tout à fait en phase avec les domaines de compétence (objectifs) de votre organisme: par exemple dans les domaines éducation /formation , nous avons 525 projets , nous en avons aussi dans les domaines de l'identité culturelle, de l'empowerment des femmes et du développement communautaire.

D'ailleurs L'AIC a été représentée à tel symposium ou a été financée par tel programme organisme.

ET BIEN SUR AVOIR TOUJOURS AVEC SOI POUR POUVOIR LES  
DONNER :

- une carte de visite;
- un dépliant ou au moins une présentation courte écrite de l'association nationale et/ou locale (présidente, responsables, siège, numéro de compte bancaire, nombre de groupes et volontaires, projets, date de fondation);
- un projet important ou novateur, si possible avec photos;
- le dépliant et/ou le rapport de l'AIC internationale.

### III.2. Connaître les lois de son pays

Dans nos projets AIC, face à une situation de pauvreté, les volontaires et les destinataires essaient d'identifier la situation de pauvreté, de définir ensemble les objectifs que l'on souhaite atteindre, et, le cas échéant, de participer ensemble aux actions entreprises.

De plus, il est nécessaire que les volontaires se renseignent et qu'elles connaissent les instances politiques de la localité où les décisions sont prises, et ce afin de changer cette situation injuste (mairies, Conseils régionaux, etc.)

Il est vraiment important que nous entrions dans ces instances politiques pour parvenir à ce que nos propositions concrètes, issues de notre travail sur le terrain, soient adoptées dans ces lieux de décision. En effet, les politiques ne travaillent pas sur le terrain, ils ne connaissent la réalité que par personne interposée. Ce sont les volontaires, mieux que personne, qui connaissent la réalité de la pauvreté. Les volontaires doivent dénoncer... proposer... sur-

veiller...

Si les volontaires n'ont pas la possibilité d'entrer dans ces organes de décision, car ce n'est pas toujours faisable, présenter les projets qui marchent aux responsables des services sociaux, inaugurer un nouveau centre en invitant les autorités, obtenir un article dans la presse sur le travail effectué sont des bons moyens d'entrer en contact avec les décideurs et de pouvoir ainsi exercer une influence.

Il faut que les volontaires aient à leur disposition un bon matériel de présentation de l'AIC et de leur Association nationale (bulletins, rapports d'activité, photos, feuillets, etc.) Leur travail dans les organismes publics et les réseaux en sera facilité.

Pour que les volontaires exercent efficacement leur action politique, elles doivent être bien formées et bien informées. Il faut qu'elles se renseignent et qu'elles connaissent les lois de leurs propres pays et les politiques sociales en vigueur. Elles doivent en plus être au courant des lois qui, dans d'autres pays, ont contribué à transformer les situations injustes et de discrimination sociale, à combattre pour les besoins des pauvres, et à prévenir la violence et la maltraitance.

*Ce sont les volontaires, mieux que personne, qui connaissent la réalité de la pauvreté. Les volontaires doivent dénoncer, proposer, surveiller...*

La bonne connaissance des lois et des politiques sociales de leurs pays permettra aux volontaires d'être mieux préparées pour

- transformer les structures injustes,
- informer les pauvres de leurs droits,
- dénoncer les abus,
- défendre les droits des pauvres, AVEC eux,
- faire pression sur ceux qui prennent les décisions,
- exiger l'application des lois existantes,
- surveiller les organismes publics,
- faciliter l'empowerment des volontaires et des bénéficiaires,
- connaître les vides législatifs existants et savoir où la législation est insuffisante,
- savoir s'il existe une perspective de genre dans les lois et les politiques sociales de son pays.

*Un exemple de l'AIC Pérou sur l'importance qu'il y a pour les volontaires de connaître les lois .*

Il y a quelques années, au Pérou, une loi a été votée, qui dispensait les personnes âgées, les handicapés, les femmes enceintes et les personnes avec des bébés des longues files d'attente dans les différents services publics. Comme toujours, cette disposition n'était pas appliquée. Voyant cela, un groupe de volontaires vincentiennes a fait plusieurs photocopies de la publication officielle de la loi. Elles les ont remises aux personnes âgées avec lesquelles elles travaillaient, afin que ces dernières soient elles-mêmes en mesure d'exiger leur droit à être immédiatement servis. Ceci leur a apporté la confiance nécessaire pour le faire. A l'heure actuelle, il existe déjà des guichets spéciaux pour ces personnes dans tous les établissements. Comment est-il possible qu'avec quelque chose d'aussi simple, c'est-à-dire connaître la loi et en apporter une copie, tant de personnes âgées aient pu être aidées ? Il est donc nécessaire de connaître



tre les lois qui existent, mais il faut aussi analyser quels sont les droits qui ne sont pas inclus dans ces lois, cette absence étant à l'origine de situations injustes et de nombreuses pauvretés. Nous pourrions alors aller plus loin, et faire pression pour que des lois qui combleront ce vide législatif soient promulguées. De plus, il peut être utile de connaître des lois qui, dans d'autres pays, ont contribué à transformer les situations injustes et de discrimination sociale, à combattre pour les besoins des pauvres et à prévenir la violence et la maltraitance. Pour tout cela, le réseau AIC dont nous faisons partie est une grande aide.

### III.3. Travailler en réseau avec d'autres associations

Le plus souvent nous ne pouvons mener une action politique avec nos seules forces AIC ; il est donc important de sensibiliser ceux qui peuvent travailler dans le même sens que nous : les autres institutions, les gouvernements locaux, les ONG qui défendent les mêmes causes, le plus grand nombre possible d'entités et de personnes, sachant que plus il y a de personnes impliquées, mieux c'est. En effet le travail en réseau rend la tâche moins ardue, la qualité du travail s'améliore. Il y a échange d'expériences. Cela nous ouvre de nombreuses portes, l'éventail de nos cibles est plus large et, lorsque arrive le moment d'exercer une quelconque pression, notre voix a plus de chance d'être entendue par les organismes publics.

Nous le savons par expérience, face à une situation de pauvreté, on commence en général par agir dans le secteur privé, en sensibilisant ceux qui sont autour de nous. Ensuite, nous nous ouvrons et nous nous unissons à d'autres grâce au travail en réseau. Ce n'est qu'après cette étape, lorsque nous sommes unis par un réseau et que nous pouvons exercer plus facilement une pression, que nous atteignons le secteur public. Il est en effet très difficile de rentrer directement dans ce secteur. Ainsi, pour exercer plus facilement une « action politique », nous rechercherons d'autres partenaires

qui poursuivent le même objectif que nous. Il peut s'agir d'autres associations, de l'église locale, des moyens de communication, des gouvernements locaux ou régionaux, des ministères, de la société civile, etc. En d'autres termes, nous créerons ou nous participerons à des RESEAUX.

Nous savons combien il est difficile dans le monde d'aujourd'hui de défendre nos droits et ceux des autres individuellement. C'est pour cette raison qu'il nous faut nous unir avec d'autres entités qui poursuivent les mêmes buts (et les mêmes objectifs) que nous. Nous sommes plus forts en étant unis et nous sommes dans de meilleures conditions pour nous faire entendre et pour pouvoir convaincre les autres.

C'est une bonne chose de travailler en réseau parce que, tous ensemble, nous parviendrons à surmonter les obstacles, nous gagnerons du temps, nous serons en mesure de partager les problèmes et de penser ensemble à les solutions possibles plus variées et développées. Travailler en RESEAU, c'est une force de proposition qui peut changer des situations de la pauvreté. Il nous faut chercher et reconnaître les réseaux qui fonctionnent déjà dans notre localité ou dans notre pays.

*Quelques précautions pour créer un RESEAU ou pour y participer :*

Un RESEAU est un groupe d'institutions ou d'entités qui veulent atteindre les mêmes objectifs, qui se coordonnent pour agir ensemble et pour réaliser un projet commun.

Une condition indispensable du travail en réseau est de bien connaître notre propre identité AIC et nos objectifs.

Avant d'entrer dans un Réseau, il faudra étudier les Statuts, s'il y en a, et les objectifs du réseau. Les objectifs doivent être clairs et connus de tous ceux qui composent le Réseau.

Aucune des organisations ou des entités ne doit perdre son autonomie, être subordonné aux autres. Il ne doit exister aucun type de dépendance.

Il s'agira d'un appui réciproque entre les entités et aussi de connaître les limites et les possibilités de chacune.

Il faut réfléchir sur ce que l'on attend du Réseau. La définition de la collaboration et de l'apport de chaque organisation ou entité qui compose le Réseau, doit être suffisamment claire. Il est primordial que l'information soit partagée. Si nous nous joignons à un réseau, il faudra estimer l'impact des actions entreprises ensemble (plus le Réseau sera grand, et plus les effets de son action sur la communauté ou sur les organismes publics seront importants). Il faudra que le Réseau fonctionne d'une manière démocratique, sur la base du consensus, du respect, de la confiance et de la transparence pour ce qui est du maniement des ressources. Pour renforcer le Réseau, il est indispensable que chacun fasse régulièrement une évaluation, nous pouvons proposer l'analyse FODA pour le réseau lui-même et pour chaque organisation qui le compose.

#### **Exemples de collaboration et de travail et Réseau dans des groupes de l'AIC :**

En **Espagne**, les volontaires de Barbate (Cadix) et l'organisation Manos Unidas (« Mains Unies »), avec qui elles collaborent, se sont manifestées conjointement pour demander au gouvernement espagnol la contribution du 0,7% du PIB pour l'aide au développement des pays les plus pauvres, et aussi pour demander l'annulation de la dette extérieure.

En **Equateur**, les volontaires de Guayaquil travaillent en Réseau. Tout a commencé lorsque, en 2004, la municipalité a proposé à ceux qui travaillent avec les personnes âgées (Église, institutions publiques et privées, fondations, ONG, etc.) de se réunir pour travailler ensemble. Tous ont reçu les conseils de professionnels et de conseillers. Les bénéficiaires des diverses institutions ont été invités. On a demandé à ces dernières quels étaient leurs désirs et leurs besoins. Suite à un long processus et à l'analyse de tout ce qu'implique l'attention à une personne âgée, le Plan Cantonal pour Personnes Agées a été lancé, sous le slogan « Faisons une ville pour tous ». Les volontaires vincen-

tiennes font actuellement partie de ce grand Réseau de Personnes Âgées, qui encourage la participation des personnes âgées, développe des stratégies de communication destinées à la mise en valeur et au respect des personnes âgées. Ce Réseau travaille également à l'intégration familiale, à améliorer les conditions de santé en général, et à générer et obtenir des revenus. Actuellement les volontaires vincentiennes sont en train de travailler avec un groupe de femmes très pauvres dont la majorité est analphabète. Le fait de faire partie de ce réseau a ouvert aux volontaires les chemins qui permettent de développer, avancer et améliorer la qualité de leur travail. Ces exemples montrent bien que, unis à d'autres organisations par un Réseau, il nous est plus facile de :

- sensibiliser nos concitoyens et les gouvernements,
- transformer les situations de pauvreté,
- participer dans des "lobbies",
- exercer une pression sociale,
- exercer la participation citoyenne (recueil de signatures, marches, campagnes, célébrations du 25 novembre, etc.).



N'oublions pas que :

L'AIC est en soi un réseau qui lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et qui est présent dans 52 pays dans le monde. L'AIC appartient à la Famille vincentienne, avec ses différentes branches.

L'AIC appartient à divers réseaux internationaux (voir l'interview des représentantes): Écoutons le Pape Benoît XVI dans sa dernière Encyclique « Deus Caritas Est » (Dieu est Amour) :

*(28) L'Église ne peut ni ne doit entreprendre pour elle-même l'entreprise politique de réaliser la société la plus juste possible. Elle ne peut ni ne doit se substituer à l'État. Mais elle ne peut ni ne doit non plus rester en marge de la lutte pour la justice ».*

*(29) Bien que les manifestations de la charité ecclésiale ne peuvent jamais être confondues avec l'activité de l'État, il n'en demeure pas moins que la charité doit diriger toute l'existence des fidèles laïcs et, par conséquent, leur activité politique, vécue comme "charité sociale".*

### III.4. Participer à des campagnes de sensibilisation

L'action politique peut aussi prendre la forme de campagnes de pression, par la signature de pétitions, ou la participation à des marches ou manifestations. Si nous répondons personnellement, en notre qualité de citoyenne, nous sommes libres de nos choix ; mais dès que nous répondons au nom de notre appartenance à l'AIC, quelques précautions s'imposent- qui se rapprochent de celles que nous avons vues pour intégrer un réseau. Notre association AIC locale ou nationale (selon le niveau de la démarche en question) est elle d'accord? L'objet de la pétition ou de la marche, est il l'amélioration d'une situation de pauvreté que nous rencontrons sur le terrain, et donc sur laquelle nous sommes bien documentées? Pour quelles raisons voulons nous nous y associer? Quelle proposition concrète est avancée?

Quelles sont nos priorités du moment? Avons-nous assez de volontaires pour nous investir dans cette nouvelle démarche? Connaissons-nous le groupe ou les personnes qui sont à l'initiative de la démarche? Adhérons-nous à leurs objectifs?

### Exemple de *campagne* de sensibilisation par l'AIC Angleterre

A la suite d'une visite du Père Général, le groupe AIC UK, s'est associé à la famille vincentienne pour travailler ensemble dans les quartiers défavorisés, pour développer leur spiritualité commune et travailler à plus de justice ; la coordination est assurée par une fille de la charité.

Consultez le site: [www.vmp.org.uk](http://www.vmp.org.uk)

**Stop au trafic d'êtres humains:** en Décembre 2005, l'Union Européenne a approuvé à l'unanimité un plan d'action pour combattre le trafic d'êtres humains; le Royaume Uni s'y est associé; en temps que membre de la commission catholique Justice et Paix, nous participons avec la Famille Vincentienne à cette campagne. Que cette phrase de Saint Vincent, nous aide quand nous réfléchissons à l'opportunité de faire telle ou telle action politique : « *non seulement faire le bien, mais ce bien là le bien faire* » .

Participer  
à des  
campagnes  
de pression



### III.5. S'appuyer sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), et les cibles qui y sont associées, sont dérivés de la Déclaration du millénaire qu'ont signée 189 pays, dont 147 représentés par leur Chef d'Etat, en septembre 2000 ([www.un.org/french/documents/ga/res/55/a55r002f.pdf](http://www.un.org/french/documents/ga/res/55/a55r002f.pdf) -A/RES/55/2). Les objectifs et cibles sont interdépendants et doivent être considérés comme un tout. Ils représentent un partenariat entre les pays en développement et les pays développés, tous résolus, comme il est dit dans la Déclaration du millénaire, à « créer, au niveau tant national que mondial, un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté ».

**Et pourquoi les ODM sont-ils importants pour nous, les volontaires de l'AIC?**

Les ODM ne sont pas une déclaration d'intention mais constituent des droits concrets, par exemple à l'éducation. Pour la première fois les chefs des gouvernements se sont engagés à leur réalisation jusqu'à une date limite concrète – 2015.

Non seulement **l'objectif 3** mais tous les objectifs concernent **les femmes** qui représentent 70% des pauvres avec un taux croissant. Les femmes qui sont défavorisées concernant l'accès à l'éducation, au travail, au leadership, au traitement médical et souvent même à la nourriture. Dans beaucoup de pays elles sont plus affectées par le SIDA et ont moins accès au traitement. En tant que responsables de leurs familles les femmes souffrent plus de la dégradation de l'environnement, de la sécheresse et du manque d'eau potable. Elles ont moins accès aux moyens modernes de communication et aux marchés internationaux.

Tous les objectifs répondent à une pauvreté que nous rencontrons chaque jour là où nous vivons – la faim, le SIDA, l'inégalité des sexes vis-à-vis la justice.

## Mais que pouvons nous faire pour que les ODM soient réalisés?

Avec les ODM, les gouvernements ont voté une liste de cibles concrètes et des indicateurs mesurables, critères d'une évaluation annuelle demandée aux gouvernements par l'ONU. Les ODM sont publiés sur Internet (si vous ne les trouvez pas, le Service Représentations de l'AIC peut vous aider dans votre recherche). Si d'après vos expériences votre gouvernement ne s'engage pas à la réalisation d'une, plusieurs ou toutes les cibles et/ou n'exécute pas une évaluation sincère, vous êtes appelées à vérifier si vos expériences peuvent être généralisées. Si oui, vous unir avec d'autres partenaires (Famille Vincentienne, ONG, Eglises), vous engager avec eux dans des actions de pression pour que votre gouvernement accomplisse ce qu'il a signé. Et faire preuve de votre engagement par vos projets modèles. Il est préférable de se concentrer sur une seule cible à la fois; l'AIC a choisi tout ce qui concerne les femmes.

### Prenons un exemple:

D'après vos expériences, le gouvernement ne fait aucune démarche pour améliorer la santé des mères. Vous vous renseignez auprès des médecins, d'autres ONG etc. et avec l'aide de spécialistes formulez un programme pour améliorer la situation, par exemple créer des centres de soins dans la région rurale, accès gratuit pour les femmes pauvres, meilleure formation du personnel, formation des mères et jeunes filles. Avec ce programme vous cherchez des partenaires, surtout les ONG féminines nationales mais aussi des organismes internationaux comme l'UNIFEM. Avec eux vous vous adressez au ministère concerné par écrit, vous faites une campagne de sensibilisation, particulièrement auprès des députées féminines, du grand public, des medias etc. en insistant toujours sur le fait que cet objectif a été signé par votre gouvernement. Votre engagement dans un programme de formation des mères et filles montre que vous êtes prêtes à collaborer pour la réalisation de cette cible importante.



Dans la Conférence des ONG à New York le Secrétaire Général de l'ONU lançait un appel émouvant à la société civile et les ONG afin de renforcer leur engagement pour une réalisation des ODM par et avec les gouvernements. Comment répondons-nous à cet appel?

Questions pour le travail en groupe:

- *Les volontaires de notre groupe connaissent-elles les ODM?*
- *Quels pauvretés et déficits mentionnés rencontrons nous sur place?*
- *Par quels projets répondons nous à ces pauvretés et déficits? D'après nos expériences que fait notre gouvernement pour atteindre les cibles indiquées?*
- *Connaissons nous les programmes, décisions et lois respectives?*
- *Est-ce qu'il y a un cible spécialement importante pour nous?*
- *Comment pouvons nous contribuer à sa réalisation?*



**Anne Sturm et Rose de Lima Ramanankavana à New York**

## Ojectifs du Millénaire pour le Développement

Objectifs et cibles (provenant de la déclaration du millénaire)	Indicateurs pour le suivi des progrès
--	---------------------------------------

### Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

<p><b>Cible 1.</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour</p>	<p>1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar (PPA) par jour <sup>(a)</sup></p>
<p><b>Cible 2.</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim</p>	<p>4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale</p> <p>5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique</p>

### Objectif 2. Assurer une éducation primaire pour tous

<p><b>Cible 3.</b> D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires</p>	<p>6. Taux net de scolarisation dans le primaire</p> <p>8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans</p>
--	---

### Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

<p><b>Cible 4.</b> Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard</p>	<p>10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes</p> <p>11. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole</p> <p>12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national</p>
--	---

### Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

### Objectif 5 Améliorer la santé maternelle

<p><b>Cible 6.</b> Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle</p>	<p>16. Taux de mortalité maternelle</p> <p>17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié</p>
---	---

### Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

### Objectif 7. Assurer un environnement durable

### Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

### III.6. L'action politique de l'AIC au niveau international

#### Interview des représentantes

*Vous êtes représentantes de l'AIC, tout d'abord en quoi consiste votre travail ?* Chacune de nous représente l'AIC dans un organisme particulier (voir l'encadré) ; ces organismes internationaux sont constitués par les représentants des gouvernements ou de l'Eglise et par des fonctionnaires. Ces organismes ont chacun leurs domaines de compétence, d'où découlent les thèmes travaillés. Actuellement, Les Objectifs du Millénaire sont un thème de préoccupation commun, surtout quand il s'agit de lutter contre la pauvreté. En lien étroit avec ces organismes existent des groupes de travail qui regroupent régulièrement des ONG, et c'est là que nous intervenons. Dans ces groupes, ce sont toujours les expériences de terrain qui sont à la base de nos réflexions.

*Vous est-il déjà arrivé d'exposer des projets de AIC ?* Oui, lors de l'organisation de tables rondes nous avons proposé la venue de témoins de l'AIC.

*Pouvez vous donner des exemples :*

- En 2002, Uca A. est intervenue à l'Unesco sur le projet MUAVI : femmes et violence au Mexique.
- En 2004, Rose R. a participé à des tables rondes à l'ECOSOC et à l'Unesco sur la paternité responsable, projet qui s'adresse aux hommes malgaches.
- En 2005, Maritchu R. et Anna R. sont intervenues au Conseil de l'Europe et ont présenté le projet de MILAN sur l'intégration des femmes arabes par le biais de la culture, ainsi que les actions menées par l'AIC Espagne, en collaboration avec Médecins Sans Frontière, à CEUTA et MELILLA.

# Les représentations de l'AIC

## **1. Au titre d'ONG (Organisation Non Gouvernementale)**

### **New York**

- ECOSOC – Economic and Social Council of the United Nations, Subcommittee for the eradication of poverty: *Madeleine Morrissey*,
- DPI/NGO Conférence: Comité de liaison de l'ONU avec les ONG : *Madeleine Morrissey*.

### **Genève**

- Commission/le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU: *Ida Tomachiu Soldini*.

### **Paris**

- UNESCO, agence des Nations Unies pour l'Éducation, les Sciences, la Culture et la Communication : Commission Programmatiques Lutte contre la pauvreté, Dialogue entre les cultures, Éducation pour tous, Éducation au développement durable en milieu urbain, Droits de l'homme : *Véronique Vilaseca, Alette de Maredsous, Marie des Neiges Meis, Christine Desvoeux, Solange Choppin de Janvry*.

### **Strasbourg**

- Conseil de l'Europe : Comité Directeur pour l'enfance et la famille, Commission Parlementaire des affaires familiales et sociales, regroupement «grande pauvreté et cohésion sociale» (présidence), Dialogue et solidarité Nord-Sud : *Maritchu Rall*.

### **Bruxelles**

- EAPN, Réseau Européen de lutte contre la pauvreté: *Christine Desvoeux*.

## **2. Au titre d'OIC (Organisation Internationale Catholique)**

### **Rome**

- Conseil Pontifical Cor Unum, « Le Conseil exprime la sollicitude de l'Eglise catholique à l'égard des nécessiteux, afin que soit favorisé la fraternité humaine et que se manifeste la charité du Christ »: *Anne Sturm*,
- Conférence des OIC : *Anne Sturm*,
- Centres Catholiques de Genève (ONU), Paris (UNESCO) New York (ECOSOC) et regroupement d'ONG catholiques à Strasbourg (Conseil de l'Europe),
- Réseau Crescendo: *Françoise Gaudemar*.

- Cruz Maria de L. a pu intervenir à l'ECOSOC sur la pauvreté comme violence faite aux femmes, et dernièrement, en décembre, Anne S. est intervenue à l'Unesco sur un projet de micro-crédit aux Philippines.
- Chaque année, le 17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère, Maritchu R. organise sur le parvis du Conseil de l'Europe une manifestation en coopération avec les familles démunies. La plupart de ces évènements ont été rapporté dans l'AIC –Info.

*Les volontaires AIC peuvent elles vous aider dans votre travail ?*

Oui, sans aucun doute: nous attendons absolument des expériences de terrain, menées depuis 2 ou 3 ans, présentées «sous forme de projet», selon la méthode de l'AIC, avec (et c'est très important) l'évaluation qui en est faite . Nous attendons aussi des exemples d' « actions politiques » que vous avez pu mener, au niveau local ou national. Vous pouvez les envoyer par mail à Anne Sturm qui est responsable des représentantes et en copie au service projet du secrétariat.

Adresse mail d'Anne : [anne.sturm@cityweb.de](mailto:anne.sturm@cityweb.de)

et du secrétariat: [service.projet@aic-international.org](mailto:service.projet@aic-international.org)

Nous attendons également des réponses aux questionnaires envoyés par l'AIC à l'instigation des représentantes.

*Les ONG qui travaillent avec ces organismes internationaux sont souvent invitées à donner leur avis soit collectivement, soit individuellement à l'occasion de tables rondes ou de conférences, avez-vous déjà influencé le texte final ?*

Oui il est arrivé qu'une idée de l'AIC soit introduite dans un texte ; cela a été le cas en 2005 pour la déclaration du Secrétaire générale de l'ONU sur la violence envers les femmes, dans lequel Solange C. avait demandé que l'on mentionne le rôle des médias dans la prévention de la violence envers les femmes . Au Forum sur l'Intégration des migrants organisé par le Conseil de l'Europe qui s'est tenu à MESSINE en novembre 2005, l'AIC a rédigé une

recommandation tendant à prendre mieux en compte la situation des femmes migrantes . Et encore, pour le « Programme et Budget de l'UNESCO 2005-2007, dans lequel Anne Sturm a demandé d'intégrer la formation informelle. C'est d'ailleurs sur cette nouvelle ligne budgétaire qu'une partie de l'ASD 2005, à Saint Domingue, a pu être financée. Il nous arrive également, lorsque nous en avons la possibilité, de faire en plénière une déclaration propre à l'AIC (Genève 2000, Sommet du Développement Social+ 5). Nous mettons en avant les idées de l'AIC, comme par exemple:

- nos bonnes pratiques, comme l'accompagnement par des volontaires, dans la durée, des personnes en difficulté,
- nos lignes opérationnelles : co-responsabilité, empowerment, travail en réseau,
- et bien sûr notre priorité «Femmes et pauvreté».

La dimension spirituelle de notre action influence évidemment les prises de position de L'AIC, c'est particulièrement marquant en ce qui concerne les valeurs familiales, et l'attention aux personnes les plus pauvres.

### *Que rapportez vous à l'AIC de tous ces échanges ?*

Nous sommes au contact de représentants d'ONG du monde entier, et rapportons des échanges d'expériences, ce qui peut nous donner des idées ou nous faire connaître d'autres ONG qui font le même travail que nous, parfois, au même endroit. Nous communiquons à la présidence les thèmes et les grandes orientations des organismes et la réflexion qui en découle, en lien avec notre action, comme :

- les objectifs du millénaire,
- la création d'un environnement favorable aux femmes,
- le leadership des femmes,
- le micro crédit.

## *Quelle serait votre conclusion ?*

Ce qui nous permet d'avancer, c'est l'engagement des volontaires auprès des pauvres, c'est notre volonté d'agir ensemble pour faire reculer la pauvreté. Avec l'AIC, nous nous sentons mandatées par les pauvres : il est essentiel qu'ils restent au centre des débats des politiques internationales, et que l'AIC exerce, une action politique au niveau international, concernant l'amélioration de leurs conditions de vie, aussi longtemps qu'ils ne peuvent le faire eux-mêmes.

## **Conclusion**

Avant de refermer ce cahier, un grand merci à toutes celles qui ont participé à son élaboration par la réflexion, l'envoi d'exemples, la rédaction, les traductions, la mise en page et l'envoi ! Nous avons vu pourquoi et comment nous pouvons agir, auprès des instances de décision, pour changer des situations de pauvreté et d'injustice ; ces « actions politiques » faites en groupe et au nom de l'AIC ont un poids particulier car elles partent de situations concrètes de pauvreté, pour lesquelles nous proposons des améliorations, si possible avec les bénéficiaires eux-mêmes. Mais chacune de nous, fidèle à ses convictions vincentiennes, peut s'engager personnellement comme citoyenne :

- en *exprimant* par le vote, des choix pouvant assurer une politique sociale, juste et solidaire, ouverte aux attentes des plus démunis,
- en participant à la vie politique au service de la communauté (en tant que conseillère municipale, maire),
- en s'impliquant davantage dans le service social pour les plus démunis,
- et en permettant à chacun de participer au débat politique par l'accès à l'information ou à un niveau d'instruction.

Faut-il parler là de rêve ou de chemin d'action?

## Association Internationale des Charités

Une association essentiellement féminine organisée au niveau mondial, comptant environ 250 000 volontaires dans 50 pays.

Fondée par Saint Vincent de Paul en 1617 pour combattre toutes les formes de pauvreté et d'injustice et pour donner aux femmes un rôle social actif et reconnu dans un esprit de solidarité.

Éditrice: Agnès Dandois

Tel.: 32 (0) 10 45 63 53

mail: [info@aic-international.org](mailto:info@aic-international.org)

[www.aic-international.org](http://www.aic-international.org)

Abonnement pour 1 an :

10 Euro

10 US Dollars

Sur le compte de votre association nationale AIC

Ont collaboré  
à ce numéro :

Rédaction :

*Mage Artero*

*Laurence de la Brosse*

*Patricia de Nava*

*Maritchu Rall*

*Rose Ramanankavana*

*Any Rodriguez Blanco*

*Anne Sturm*

Traductions :

*Bénédicte de Bellefroid*

Design :

*Béatrice Dupriez*

Déjà parus :

*Empowerment (n°1)*

*Jumelages (n°2)*

*Identité AIC (n°3)*

*Application des lignes  
(n°4)*

*Avec les pauvres (n°5)*

*Femmes & Pauvreté  
(n°6)*